propre territoire et le rythme de son être, sans usurper l'espace-temps et le rythme biologique d'autrui. Ces avantages d'un mode de déplacement moderne, fondé sur la force individuelle, sont évidents, pourtant en général on les ignore. On ne se sert du roulement à billes que pour produire des machines plus puissantes; on avance toujours l'idée qu'un moyen de transport est d'autant meilleur qu'il roule plus vite, mais on se dispense de la prouver. La raison en est que si l'on cherchait à démontrer la chose, on découvrirait qu'il n'en est rien aujourd'hui. La proposition contraire est, en vérité, facile à établir: à présent, on accepte son contenu avec réticence, demain elle deviendra évidente.

Un combat acharné entre vélos et moteurs vient à peine de s'achever. Au Vietnam, une armée sur-industrialisée n'a pu défaire un petit peuple qui se déplaçait à la vitesse de ses bicyclettes. La leçon est claire. Des armées dotées d'un gros potentiel d'énergie peuvent supprimer des hommes – à la fois ceux qu'elles défendent et ceux qu'elles combattent –, mais elles ne peuvent pas grand-chose contre un peuple qui se défend lui-même. Il reste à savoir si les Vietnamiens utiliseront dans une économie de paix ce que leur a appris la guerre et s'ils sont prêts à garder les valeurs mêmes qui leur ont permis de vaincre. Il est à craindre qu'au nom du développement industriel et de la consommation croissante d'énergie, les Vietnamiens ne s'infligent à eux-mêmes une défaite en brisant de leurs mains ce système équitable, rationnel et autonome, imposé par les bombardiers américains à mesure qu'ils les privaient d'essence, de moteurs et de routes.

# Hans Jonas

Le Principe responsabilité 1979

Philosophe allemand né en 1903 à Mönchengladbach et mort en 1993. Il a été l'élève de Bultmann et Heidegger, puis proche de Hannah Arendt et de Günther Anders. Juif allemand, il fuit l'Allemagne et s'engage

Hans Jonas, Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique (1979); trad. franç. J. Greisch, Paris, Cerf, 1990, p. 24-27.

#### III. Nouvelles dimensions de la responsabilité

Tout cela s'est transformé de manière décisive. La technique moderne a introduit des actions d'un ordre de grandeur tellement nouveau, avec des objets tellement inédits et des conséquences tellement inédites, que le cadre de l'éthique antérieure ne peut plus les contenir. Le chœur d'Antigone, évoquant l'inquiétant pouvoir de l'homme, devrait aujourd'hui être formulé différemment sous le signe de l'inquiétant tout autre; et l'exhortation adressée à l'individu de respecter les lois ne serait plus suffisante. D'ailleurs, depuis belle lurette les dieux ne sont plus présents, permettant que l'invocation de leur droit puisse s'opposer à l'inquiétant du faire humain. Sans doute les anciennes prescriptions de l'éthique du « prochain » – les prescriptions de la justice, de la miséricorde, de l'honnêteté, etc. -, en leur immédiateté intime, sont-elles toujours valables pour la sphère la plus proche, quotidienne, de l'interaction humaine. Mais cette sphère est surplombée par le domaine croissant de l'agir collectif dans lequel l'acteur, l'acte et l'effet ne sont-plus les mêmes que dans la sphère de la proximité et qui par l'énormité de ses forces impose à l'éthique une nouvelle dimension de responsabilité jamais imaginée auparavant.

### I. La vulnérabilité de la nature

Qu'on considère par exemple, comme première modification majeure survenue à l'image héritée, la vulnérabilité critique de la nature par l'intervention technique de l'homme - une vulnérabilité qui n'avait jamais été pressentie avant qu'elle ne se soit manifestée à travers les dommages déjà causés. Cette découverte, dont le choc conduisait au concept et aux débuts d'une science de l'environnement (écologie), modifiait toute la représentation de nous-mêmes en tant que facteur causal dans le système plus vaste des choses. Par les effets, elle fait apparaître au grand jour que la nature de l'agir humain s'est modifiée de facto et qu'un objet d'un type entièrement nouveau, rien de moins que la biosphère entière de la planète, s'est ajouté à ce pour quoi nous devons être responsables parce que nous avons pouvoir sur lui. Et un objet de quelle taille bouleversante, en comparaison duquel tous les objets antérieurs de l'agir humain ressemblent à des nains! La nature en tant qu'objet de la responsabilité humaine est certainement une nouveauté à laquelle la théorie éthique doit réfléchir. Quel type d'obligation s'y manifeste? Est-ce plus qu'un intérêt utilitaire? Est-ce simplement la prudence qui recommande de ne pas tuer la poule aux œufs d'or ou de ne pas scier la branche sur laquelle on est assis? Mais le « on » qui y est assis et qui tombe peut-être dans l'abîme sans fond: qui est-ce? et quel est mon intérêt à ce qu'il soit assis ou qu'il tombe?

Pour autant que l'ultime pôle de référence qui fait de l'intérêt pour la conservation de la nature un intérêt moral est le destin de l'homme en tant qu'il dépend de l'état de la nature, l'orientation anthropocentrique de l'éthique classique est encore conservée ici. Mais même dans ce cas la différence est grande. La clôture de la proximité et de la simultanéme a disparu, emportée par l'extension spatiale et la longueur temporelle des séries causales que la praxis technique met en route, même quand elles sont entreprises en vue de fins rapprochées. Son irréversibilité alliée à son ordre de grandeur récapitulatif, introduit un autre facteur inédit dans l'équation morale. S'y ajoute son caractère cumulatif: sen

effets s'additionnent de telle sorte que la situation de l'agir et de l'être ultérieur n'est plus la même que celle du premier acteur mais qu'elle devient progressivement de plus en plus différente et de plus en plus un résultat de ce qui fut déjà fait. Toute éthique traditionnelle comptait seulement sur un comportement non cumulatif1. La situation interhumaine fondamentale dans laquelle la vertu doit être éprouvée et où le vice doit se démasquer, reste toujours la même et avec elle chaque acte recommence à zéro. Les occasions répétées qui, selon leur classe d'appartenance, proposent leurs alternatives d'agir - courage ou lâcheté, modération ou excès, vérité ou mensonge, etc. - restituent à chaque fois les conditions d'origine. Celles-ci sont indépassables. Mais l'autoprocréation cumulative de la mutation technologique du monde déborde en permanence les conditions de chacun des actes qui y contribuent et elle traverse seulement des situations sans précédent, devant lesquelles les enseignements de l'expérience sont impuissants. Et même, le cumul comme tel, non content de modifier son origine pour la rendre méconnaissable, peut dévorer la condition fondamentale de toute la serie, sa propre présupposition. Tout ceci devrait être voulu dans la volonté de l'acte individuel si celui-ci doit être moralement responsable.

#### 2. Le rôle nouveau du savoir en morale

Dans ces circonstances, le savoir devient une obligation prioritaire au-delà de tout ce qui était dans le passé revendiqué comme son rôle, et le savoir doit être du même ordre de grandeur que l'ampleur cau-sale de notre agir. Or, le fait qu'il ne *peut* pas réellement être du

1. Exception faite de la formation de soi et de l'éducation: la pratique d'une vertu, par exemple, est également un exercice dans la vertu. Elle renforce les forces morales et transforme sa pratique en habitude; de même pour les vices. Mais l'essence fondamentale peut toujours à nouveau transparaître dans sa nudité: l'homme le plus vertueux peut être emporté par la tempête destructrice de la passion, l'homme le plus vicieux peut faire l'expérience de la conversion. De telles choses sont-elles encore possibles dans les modifications cumulatives des conditions d'être que la technologie sédimente sur son chemin?

même ordre de grandeur, ce qui veut dire que le savoir prévisionnel reste en deçà du savoir technique qui donne son pouvoir à notre agir, prend lui-même une signification éthique. Le gouffre entre la force du savoir prévisionnel et le pouvoir du faire engendre un nouveau problème éthique. Reconnaître l'ignorance devient ainsi l'autre versant de l'obligation de savoir et cette reconnaissance devient ainsi une partie de l'éthique qui doit enseigner le contrôle de soi toujours plus nécessaire de notre pouvoir excessif. Nulle éthique antérieure n'avait à prendre en considération la condition globale de la vie humaine et l'avenir lointain et l'existence de l'espèce elle-même. Le fait que l'enjeu présent porte précisément là-dessus exige, pour le dire en un mot, une nouvelle conception des droits et des obligations, dont nulle éthique et nulle métaphysique du passé n'offrent ne fût-ce que les simples principes, sans parler d'une doctrine achevée.

## 3. Un droit éthique autonome de la nature?

Et si le nouveau type de l'agir humain voulait dire qu'il faut prendre en considération davantage que le seul intérêt « de l'homme » - que notre devoir s'étend plus loin et que la limitation anthropocentrique de toute éthique du passé ne vaut plus? Du moins n'est-il plus dépourvu de sens de demander si l'état de la nature extra-humaine, de la biosphère dans sa totalité et dans ses parties qui sont maintenant soumises à notre pouvoir, n'est pas devenu par le fait même un bien confié à l'homme et qu'elle a quelque chose comme une prétention morale à notre égard - non seulement pour notre propre bien, mais également pour son propre bien et de son propre droit. Si c'était le cas, cela réclamerait une révision non négligeable des fondements de l'éthique. Cela voudrait dire chercher non seulement le bien humain, mais également le bien des choses extra-humaines, c'est-à-dire étendre la reconnaissance de « fins en soi » au-delà de la sphère de l'homme et intégrer cette sollicitude dans le concept du bien humain. Aucune éthique du passé (mise à part la religion) ne nous a préparés à ce rôle de chargés d'affaires - et moins encore la conception scientifique dominante de la nature. Cette dernière nous refuse même décidément tout droit théorique de penser encore à la nature comme à quelque chose qui mérite le respect puisqu'elle réduit celle-ci à l'indifférence de la nécessité et du hasard et qu'elle l'a dépouillée de toute la dignité des fins. Et pourtant: un appel muet qu'on préserve son intégrité semble émaner de la plénitude du monde de la vie, là où elle est menacée. Devons-nous l'entendre, devons-nous reconnaître la légitimité de sa prétention, sanctionnée par la nature des choses, ou devons-nous y voir simplement un sentiment de notre part, auquel nous pouvons céder quand nous le voulons et dans la mesure où nous pouvons nous le permettre? Prise au sérieux dans ses implications théoriques, la première thèse nous obligerait à élargir considérablement la conversion de la pensée mentionnée au-delà de la doctrine de l'agir, c'est-àdire l'éthique, vers la doctrine de l'être, c'est-à-dire la métaphysique, dans laquelle en dernière instance toute éthique doit être fondée. Je ne veux pas en dire davantage ici de cet objet spéculatif, si ce n'est que nous devrions rester ouverts à l'idée que les sciences de la nature ne livrent pas toute la vérité au sujet de la nature.

## James Cameron et Juli Abouchar

« Principe de précaution : un principe juridique et politique fondamental pour la protection de l'environnement mondial » 1991

### James Cameron

Avocat américain, directeur du Centre de droit international de l'environnement à Londres, directeur de la recherche en droit à l'Université de Cambridge. Il est l'un des premiers promoteurs du principe de précaution.